

GESTION DES COPROPRIÉTÉS NEUVES

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Cette formation s'adresse aux gestionnaires de copropriétés
- Prérequis de connaissances: Avoir des notions en gestion de copropriété
- Prérequis techniques nécessaires : Disposer d'une connexion internet, d'une caméra et d'un micro fonctionnels

OBJECTIFS

- **Être capable de mettre en place les premiers organes de décision de la copropriété**
- Connaître les règles spécifiques à la gestion des immeubles neufs en copropriété
- Maîtriser l'ordonnancement du démarrage d'un immeuble neuf
- Connaître les garanties et assurances attachées aux immeubles neufs

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - o des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
 - o des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Madame Juliette HORN : Formatrice certifiée, experte dans les métiers de la copropriété grâce à une expérience de 22 ans en tant que gestionnaire copropriété puis responsable métier syndic d'un groupe national

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

Les pauses sont de 15 minutes le matin et l'après-midi – La pause déjeuner est d'une heure

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (15 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Préambule : qu'est-ce qu'une VEFA ? (15 min)

1. Relations promoteurs (30 min)

- Quelles opportunités pour candidater pour un immeuble neuf
- La période chantier notamment la visite conjointe promotion et ADB

Dernière mise à jour : 19 janvier 2023

- Les pièces à obtenir du promoteur

2. Les spécificités de la gestion du neuf (1h30)

- La naissance du syndicat des copropriétaires depuis la loi ELAN
- Le syndic provisoire

3. La 1ère assemblée générale (45 min)

- Les aspects pratiques du 1er contact avec les copropriétaires
- L'ordre du jour : les points incontournables
- Les spécificités du contrat de syndic pour le neuf

4. Mise en route de l'immeuble (1h)

- La prise de livraison des parties communes
- Assistance à la livraison
- La mise en service des équipements
- Anticiper tous ces détails qui permettent de réduire les difficultés de la mise en route
- Gérer les ASL et AFUL ou divisions en volumes éventuelles
- De la première dépense à la première répartition, à qui revient la charge ?

5. Les garanties (2h30)

- La levée des réserves dans le cadre du parfait achèvement et son délai de prescription
- Garantie de bon fonctionnement et garantie légale
- Garantie décennale – Assurance dommages ouvrage
- Les conditions de la déclaration de sinistre pour une déclaration à bon escient

Débat et questions-réponses avec les participants

Les participants pourront, à tout moment au cours de cette journée, intervenir et poser les questions.

Conclusion de la formation (15 min)

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 324 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 270 € HT)
- 372 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 310 € HT)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.

Dernière mise à jour : 19 janvier 2023